

**Avenant à la convention de mise à disposition de moyens – Soutien technique de la Ville de Dieppe par la mise à disposition de moyens humains et techniques à la Communauté d'Agglomération « Dieppe Maritime » pour la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) communautaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 36  
Nombre de votants : 39*

**LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE NEUF**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 décembre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 51), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane (jusqu'à la question n°45), Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°31), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°65), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane à M. CUVILLIEZ Christian (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle à Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine Gaillard, Adjointe au Maire, expose que par délibération du Conseil Municipal en date du 8 février 2007, la Ville de Dieppe et la Communauté l'Agglomération « Dieppe-Maritime » ont conclu une convention qui prévoit la mise à disposition de moyens, pour l'étude et la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) communautaire.

Cette convention prévoit l'indemnisation de la Ville de Dieppe par Dieppe-Maritime. Chaque trimestre, « Dieppe-Maritime » rembourse à la ville de Dieppe un montant correspondant à 20% du coût de l'agent mis à disposition, augmenté des frais de structure soit 8 807,01 € annuels. Cette mise à disposition prendra fin le 31 décembre 2009.

Compte tenu des délais, et du déroulement de l'étude, pour la mise en place d'un S.I.G communautaire, Dieppe Maritime demande à la Ville de Dieppe de reconduire pour une année la convention, qui prendra fin le 31 décembre 2010.

Les frais de mise à disposition seront de 9 201,26 € pour l'année 2010.

Considérant l'avis émis par la Commission n°1 « *Finances, personnel, contentieux, moyens généraux, suivi des délégations de services publics* »,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes du présent rapport,
- d'autoriser la signature de l'avenant correspondant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Sylvie Scipion  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------